

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1908)
Heft: 70

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



REVUE MENSUELLE, ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES
SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES

Administration, Rédaction : Albert SILVESTRE, Genève.

Janvier 1908

N° 70

Januar 1908

Prix du Numéro 25 cts.
Prix de l'abonnement pour non-sociétaires Fr. 5.— par an

Preis der Nummer 25 cts.
Abonnementspreis für Nichtmitglieder Fr. 5 per Jahr

SOMMAIRE :

1^o Asséblée des délégués à Soleure. — 2^o Exposition de Soleure. — 3^o Exposition de Venise. — 4^o Acquisitions de la Commission Fédérale des Beaux-Arts. — 5^o Correspondances. Nouvelles des Sections. — 6^o L'Art et la Gazette de Lausanne. — 7^o Locaux d'Expositions (E. Geiger). — 8^o Nouvelles diverses. Concours. — 9^o Bulletin des Expositions.

Assemblée des délégués à Soleure.

L'assemblée générale de Fribourg avait décidé que le comité central pourrait réunir, quand il le jugerait convenable, une assemblée de délégués de la société. La première de ces assemblées a eu lieu à Soleure le mercredi 9 octobre 1907, à 9 heures du soir, à l'Hôtel de la Couronne, avec l'ordre du jour suivant :

1^o Propositions pour les nominations à la commission fédérale des Beaux-Arts.

2^o Participation de la société à l'exposition de Venise.

3^o Création d'un fonds de secours. (Proposition de M. Jeanneret.)

4^o Rapport du comité central sur la conférence des présidents des sociétés artistiques suisses.

5^o Exposition de la société.

M. Silvestre, président central, présidait. Etaient délégués par la section d'Aarau M. Bolens ; Bâle, MM. de Goumois et Mangold, membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts ; Berne, MM. Cuno Amiet, Buri et Tièche ;

Fribourg, M. de Schaller ; Genève, MM. H. van Muyden, Louis Rheiner, Vautier et Vibert, membre de la commission fédérale des Beaux-Arts ; Lausanne, M. Hermenjat ; Lucerne, M. Emmenegger ; Neuchâtel, MM. de Meuron et Röthlisberger ; Paris, M. Reymond ; Valais, M. Bieler ; Zurich, MM. Meier et Righini. Les sections de Munich et du Tessin n'ont pas envoyé de délégués.

Etaient aussi présents MM. H. de Saussure, vice-président central, G. Maunoir, secrétaire central, G. Kohler, vice-secrétaire central ; M. Demme, délégué de la société à l'exposition de Soleure ; M. Bühler (section de Berne), peintre à Soleure.

Avant de passer aux propositions pour le renouvellement de la commission fédérale des Beaux-Arts, M. de Meuron (Neuchâtel), rend compte des travaux du jury de l'exposition de Soleure. Celui-ci a décidé : 1^o Chaque sociétaire aura le droit d'exposer au moins une des œuvres qu'il a envoyées à Soleure. 2^o Dans la mesure du possible, les œuvres de chaque artiste seront groupées. 3^o S'il y a assez de place, les œuvres qui auront été préalablement mises de côté par le jury pourront être placées. La commission de placement a été formée de MM. Amiet, Berne ; Emmenegger, Lucerne ; Righini, Zurich et Vautier, Genève.

PROPOSITIONS POUR LES NOMINATIONS A LA COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS.

Avant de proposer les candidats de notre société à la commission fédérale des Beaux-Arts, M. Silvestre président